

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – SNC2E

1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

SNC2E – SASU

1650 Route de Villeneuve – 38410 Saint-Martin-d'Uriage

SIREN : 930 284 427

TVA intracommunautaire : FR42930284427

Téléphone : 06 72 70 78 65

E-mail : contact.snc2e@gmail.com

Site internet : SNC2E

2. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations, ventes, dépannages, travaux, entretiens et contrats réalisés par SNC2E auprès des particuliers et professionnels.

Toute signature de devis, validation électronique, versement d'acompte ou commencement d'exécution d'une prestation vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du client, sauf accord écrit préalable de SNC2E.

3. Activités concernées

Les prestations réalisées par SNC2E comprennent notamment :

- Chauffage
- Climatisation
- Pompes à chaleur
- Ventilation
- Plomberie sanitaire
- Désembouage
- Traitement d'eau
- Mise en service
- Entretien et maintenance
- Dépannage
- Remplacement d'équipements
- Travaux hydrauliques
- Sous-traitance technique

Cette liste est donnée à titre indicatif et demeure non exhaustive.

4. Devis – Commande – Validité

Les devis établis par SNC2E sont valables 30 jours à compter de leur date d'émission.

La commande devient définitive :

- à réception du devis signé,
- après validation écrite,
- après versement d'un acompte,
- ou dès commencement des travaux.

Toute modification demandée après validation pourra entraîner :

- une révision tarifaire,

- un allongement des délais,
- l'émission d'un devis complémentaire.

Toute prestation supplémentaire non prévue initialement sera facturée en supplément.

5. Conditions d'intervention

Le client s'engage à fournir :

- un accès libre et sécurisé aux équipements,
- une alimentation électrique fonctionnelle,
- une alimentation en eau si nécessaire,
- des installations accessibles,
- un environnement de travail sécurisé.

SNC2E ne pourra être tenue responsable :

- d'un défaut d'accès,
- d'une absence du client,
- d'installations encombrées ou inaccessibles,
- d'un défaut d'autorisation de copropriété,
- d'une non-conformité existante,
- d'un chantier préparatoire non réalisé par un tiers.

Les frais spécifiques liés à l'accès, au stationnement, aux moyens de levage ou à la location de matériel pourront être refacturés.

6. Délais d'exécution

Les délais d'intervention et d'exécution sont donnés à titre indicatif.

Ils peuvent être modifiés notamment en cas :

- d'intempéries,
- de retard fournisseur,
- de rupture de stock,
- de découverte technique imprévue,
- de modification demandée par le client,
- d'intervention d'un tiers,
- de force majeure.

Aucun retard raisonnable ne pourra donner lieu à annulation de commande, pénalité ou indemnité.

7. Prix – TVA

Les prix sont exprimés en euros hors taxes ou toutes taxes comprises selon les mentions figurant sur le devis.

Les taux de TVA appliqués dépendent de la réglementation en vigueur ainsi que des déclarations du client concernant notamment :

- l'ancienneté du logement,
- l'affectation du bâtiment,
- l'éligibilité aux taux réduits.

Toute modification fiscale ou réglementaire sera automatiquement répercutée sur la facturation.

8. Conditions de paiement

Sauf mention contraire :

- acompte de 30 % à la commande,
- solde payable à réception des travaux ou de la facture.

Modes de règlement acceptés :

- virement bancaire,
- chèque.

En cas de retard de paiement :

- des pénalités légales seront appliquées,
- une indemnité forfaitaire de 40 € sera due pour les professionnels,
- SNC2E pourra suspendre ses prestations jusqu'à régularisation.

Tout déplacement ou intervention supplémentaire causé par un défaut de paiement pourra être facturé.

9. Réserve de propriété

Les matériels fournis demeurent la propriété de SNC2E jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

10. Installations existantes – Vétusté

SNC2E intervient fréquemment sur des installations existantes parfois anciennes, modifiées ou partiellement dégradées.

La société ne pourra être tenue responsable :

- de la vétusté des installations,
- des défauts cachés,
- des réseaux encastrés ou inaccessibles,
- des fuites apparaissant après remise en pression,
- des phénomènes de corrosion,
- des embouages existants,
- des déséquilibres hydrauliques,
- des défauts de conception antérieurs,
- des modifications réalisées par des tiers,
- des installations non conformes à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de SNC2E est strictement limitée aux éléments directement remplacés ou modifiés lors de son intervention.

11. Désembouage – Traitement d'eau

Les opérations de désembouage, nettoyage hydraulique ou traitement d'eau ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement des installations mais ne constituent pas une garantie de résultat absolu.

Le client reconnaît que les installations anciennes ou fortement embouées peuvent présenter :

- des risques de fuite,
- des risques de blocage,
- des défauts révélés après intervention,

- des dysfonctionnements de circulateurs, vannes, robinets thermostatiques ou échangeurs.

SNC2E ne pourra être tenue responsable de désordres liés à l'état antérieur du réseau.

Des travaux complémentaires peuvent être nécessaires après intervention.

12. Pompes à chaleur – Climatisation

Les performances des équipements dépendent notamment :

- des conditions climatiques,
- de l'isolation du bâtiment,
- du dimensionnement existant,
- des réglages utilisateurs,
- de l'entretien des installations.

Aucune garantie de consommation énergétique précise ou de température constante ne peut être accordée.

Le client demeure responsable :

- des autorisations administratives,
- des autorisations de copropriété,
- des contraintes d'urbanisme,
- des validations relatives aux unités extérieures.

13. Entretien – Maintenance – SAV

Les délais d'intervention sont donnés à titre indicatif.

Pour les installations réalisées par SNC2E :

- intervention généralement sous 48 à 72 h ouvrées,
- hors week-ends,
- hors jours fériés,
- hors congés,
- sous réserve de disponibilité des pièces détachées.

Les clients disposant d'un contrat d'entretien sont prioritaires.

Les contrats d'entretien ne couvrent notamment pas :

- la vétusté des installations,
- les remises en conformité,
- les dégâts électriques,
- les dégâts liés au gel,
- les défauts hydrauliques importants,
- les opérations de désembouage,
- les modifications réalisées par des tiers,
- les défauts structurels du bâtiment,
- les dégâts liés à une mauvaise utilisation.

Concernant les installations de chauffage, la température réglementaire de confort de référence est fixée à 19°C conformément à la réglementation en vigueur.

14. Pièces détachées

SNC2E ne pourra être tenue responsable :

- des délais fournisseurs,
- des ruptures de stock,
- de l'arrêt de fabrication des pièces,
- de l'indisponibilité constructeur,

- des délais d'approvisionnement indépendants de sa volonté.

15. Responsabilité

La responsabilité de SNC2E est limitée aux dommages matériels directs résultant d'une faute prouvée dans l'exécution de la prestation.

Sont exclus :

- les pertes d'exploitation,
- les pertes financières,
- les pertes de jouissance,
- les surconsommations,
- les dommages indirects,
- les préjudices commerciaux,
- les dommages immatériels.

La responsabilité financière maximale de SNC2E est limitée au montant TTC de la prestation concernée.

16. Force majeure

SNC2E ne pourra être tenue responsable en cas :

- d'intempéries,
- de catastrophe naturelle,
- de grève,
- de pénurie,
- de coupure énergétique,
- de pandémie,
- de rupture d'approvisionnement,
- ou de tout événement indépendant de sa volonté.

17. Droit de rétractation

Conformément au Code de la consommation, les clients particuliers disposent d'un délai légal de rétractation de 14 jours pour les contrats conclus à distance ou hors établissement.

Le client peut toutefois demander expressément l'exécution des travaux avant la fin du délai légal et renoncer à son droit de rétractation.

Le droit de rétractation ne s'applique pas :

- aux professionnels,
- aux dépannages urgents,
- aux prestations déjà exécutées,
- aux fournitures personnalisées ou installées.

18. Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, le client particulier peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige non résolu.

19. Propriété intellectuelle

Les devis, études, schémas, documents techniques et propositions commerciales demeurent la propriété exclusive de SNC2E.

Ils ne peuvent être reproduits, transmis ou exploités sans accord écrit préalable.

20. Droit applicable – Tribunal compétent

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Pour les clients professionnels, tout litige relèvera de la compétence exclusive du tribunal du siège social de SNC2E.

Pour les particuliers, les règles légales de compétence s'appliquent.

21. Annexe – Droit de rétractation

Le formulaire de rétractation destiné aux clients particuliers est annexé aux présentes CGV conformément aux dispositions du Code de la consommation.

Le client peut exercer son droit de rétractation dans les conditions prévues par les articles L221-18 et suivants du Code de la consommation.

Le client peut toutefois demander expressément l'exécution des travaux avant expiration du délai légal de rétractation. Dans ce cas, si la prestation est pleinement exécutée avant la fin du délai légal, le client reconnaît renoncer à son droit de rétractation conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les prestations de dépannage urgent, maintenance urgente ou intervention demandée expressément par le client pour rétablir le fonctionnement d'une installation ne bénéficient pas du droit de rétractation dans les conditions prévues par le Code de la consommation.

ANNEXE – FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(À compléter et retourner uniquement si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation conformément aux dispositions du Code de la consommation.)

À l'attention de :

SNC2E

1650 Route de Villeneuve
38410 Saint-Martin-d'Uriage
E-mail : contact.snc2e@gmail.com

Je soussigné(e) :

Nom / Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

vous notifie par la présente ma rétractation concernant le contrat portant sur la prestation suivante :

Numéro de devis ou facture :

Date de signature du devis / contrat :

Date de réception du matériel ou de début de prestation :
.....

Signature du client : (uniquement en cas d'envoi papier)

Date :